DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-CLAUDE FERAUD

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Mai 2016

OBJET : Soutien animation seniors caducité des subventions d'investissement attribuées par la commission permanente en 2010 et 2011

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de prononcer la caducité des subventions allouées dans le cadre du dispositif « Animation Seniors » pour l'exercice 2010 et 2011, soit un total global de 327 €,
- d'annuler les subventions et les reliquats de subventions inscrits au titre de l'exercice 2010 sur le programme 10074H chapitre 204, fonction 53, nature 20421, d'un montant de 299 € pour le dispositif « animation seniors investissement »,
- d'annuler les subventions et les reliquats de subventions inscrits au titre de l'exercice 2011 sur le programme 10074J chapitre 204, fonction 53, nature 20421/20422, d'un montant de 28 € pour le dispositif « animation seniors investissement »,
- d'approuver les montants des désaffectations d'AP et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé en annexe.

à l'Unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée